MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 415 27 août 1996

SOMMAIRE

ABN-AMRO Bank, Luxembourg-Kirchberg page	19886	FEN-Portfolio S.A., Luxembourg	19897
Agrinet International S.A., Luxembourg	19888	Fides Inter-Consult S.A., Luxembourg	19901
A.I.F.A. Agricola Industriale Finanziaria Armato-		Fidilux S.A., Luxembourg	19901
riale Holding S.A., Luxembourg 19885,	19886	Fiduciaire Compta Présent S.A., Luxembourg	19898
AMP International Management Services S.A., Lu-		Fiduciaire Portic S.A., Luxembourg	19900
xembourg	19887	Finonzo S.A., Luxembourg 19902,	19903
AMP International (Holdings) S.A., Luxembourg	19887	Flintstone S.A., Luxembourg	19903
Arcalia International, Luxembourg	19888	Fongesca S.A., Luxembourg	19905
Arias, Fabrega & Fabrega (Luxembourg) S.A., Lu-		Fongesco S.A., Luxembourg	19905
_ xembourg		Forefin S.A., Luxembourg	19905
Bankinter International Fund, Sicav, Luxembourg		France Avenir Fund, Sicav, Luxembourg	19876
Befalux S.A., Luxembourg		Fraponi S.A., Luxembourg	19914
Belgofin S.A., Luxembourg		Funk Diot Greco S.A., Luxembourg 19906,	
Beratungsgesellschaft für Internationale Versiche-	40000	GEO Immobilière S.A., Luxembourg 19908,	19909
rungskonzepte (Luxembourg), S.à r.l., Luxembg		GEO Investment S.A., Luxembourg 19910,	19911
B.F.I. S.A., Luxembourg	10003	G-Equity Fund, Sicav, Luxembourg	
Boutique Camargue, S.à r.l., Luxembourg	10007	Gisro S.A., Luxembourg	
Boutique Renée, S.à r.l., Luxembourg	40000	(Christian) Gretsch, S.à r.l., Luxembourg	
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg Buxan Holding S.A., Luxembourg	40003	Hasal Westport S.A., Luxembourg 19904,	19905
CAFI, Compagnie Arabe de Financement Interna-		Hohner S.A., Luxembourg	
tional S.A., Luxembourg		Imexco Finance S.A., Luxembourg	
Caisse Privée Banque S.A., Bruxelles	10200	Imexco Promotions S.A., Luxembourg	
Campion S.A., Luxembourg	19891	Imexco S.A., Luxembourg	
Cargefin S.A., Luxembourg	10007	Immobilière Foncia S.A., Luxembourg	19919
Cars & Equipment, S.à r.l., Luxembourg		Information Services Consultants, GmbH, Senninger-	40044
CEFRALUX, Centrale Electrique Franco-Luxem-		berg	
bourgeoise, S.à r.l., Luxembourg		Inro Finance S.A., Luxembourg	
Chrilux, S.C.I., Luxembourg	19894	Intereuropean Finance S.A., Luxembourg	
Cidef S.A., Luxembourg 19893,	19894	International A.C.P. S.A., Luxembourg	
Cimet, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	19895	International Carbon and Minerals S.A., Luxembg	
Cit Holdings S.A., Luxembourg		I.S.D. S.A., Luxembourg	
CMB T Investments Luxembourg S.A., Luxbg 19895,	17070	JrJ S.A., Tétange	
Cobarsy S.A., Luxembourg		Jumaco S.A., Luxembourg	
Compagnie Financière de l'Aude S.A., Luxembg		Optima Leasing 2, S.à r.l., Luxembourg	
Compagnie Financière Luxembourg S.A., - FILUX,		Progetra S.A., Bettembourg	
Luxembourg	.,0,,	S.I.I.S. Holding S.A., Luxembourg	
Coparrinal S.A., Luxembourg	.,,,,	Société Immobilière de l'Ill S.A., Strassen . 19874, Soparmecfin S.A., Soparfi, Luxembourg	
DHG Immobilien S.A., Luxembourg	.,,,,	Stanko, S.à r.l., Luxembourg	
Dippach Occasions, S.à r.l., Strassen	.,,,,	Tammes & Co S.A., Luxembourg	
Domanial S.A., Luxembourg		TC Holding S.A., Crauthem	
East Investment Fund Management Company S.A.,		Techno-Lux, S.à r.l., Pétange	
Luxembourg		Topsky S.A., Bettange-sur-Mess	
Ecsem Lux, S.à r.l., Luxembourg		Tradinco AG, Luxembourg	
EPS Economical Power Systems S.A., Luxembourg EPS Holding S.A., Luxembourg		T.S.O. S.A., Luxembourg 19884,	
Ets. Edmond Molitor, S.à r.l., Steinfort		Tunadal S.A., Luxembourg	
Ets. Marcel Silbereisen, S.à r.l., Luxembourg		UBS (Lux) Equity Invest	
Eurodrill S.A., Livange		UBZ International Trust Management S.A., Luxbg	
Eurotransports, S.à r.l., Leudelange 19900,		Unipatent Holding S.A., Luxembourg	
Euro USA International Holding S.A.H., Luxembg		Walto Holding S.A., Luxembourg	
	19904	Windows International S.A., Luxembourg	

G-EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 42.375.

ACTE RECTIFICATIF

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Jacques Claeys, employé de banque, demeurant à Diekirch;
- 2. Monsieur Peppino Camaioni, employé privé, demeurant à Steinfort;
- 3. Madame Françoise Marx, employée de banque, demeurant à Strassen.

Lesquels comparants ayant agi respectivement comme mandataire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable G-EQUITY FUND, ayant son siège social à Luxembourg, et comme membres du bureau de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 juin 1996, déclarent clarifier une imprécision qui s'est glissée dans le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire documenté par le notaire soussigné (numéro 960/96 de son répertoire) comme suit:

Il y a lieu de lire dans la deuxième résolution que l'article 29 des statuts est modifié comme suit:

Art. 29. Année sociale. L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Claeys, P. Camaioni, F. Marx, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 925, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29345/200/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

G-EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 42.375.

Le texte des statuts coordonnés au 1^{er} août 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29346/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

OPTIMA LEASING 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 45.622.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 novembre 1993, acte publié au Mémorial C, n° 16 du 17 janvier 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 novembre 1993, acte publié au Mémorial C, n° 35 du 27 janvier 1994.

Le bilan au 30 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 479, fol. 103, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIMA LEASING 2, S.à r.l. KPMG Financial Engineering Signature

(19353/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem. R. C. Luxembourg B 23.425.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1996.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19376/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem. R. C. Luxembourg B 23.425.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1996.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19377/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

S.I.I.S. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.561.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 479, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(19375/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

STANKO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 116, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 44.988.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 1996.

Pour STANKO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19378/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

TAMMES & CO, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 43.479.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 479, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(19383/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

TC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle im Bruch.

R. C. Luxembourg B 35.213.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 octobre 1990, acte publié au Mémorial C, n° 133 du 16 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mai 1993, acte publié au Mémorial C, n° 425 du 15 septembre 1993.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 479, fol. 103, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TC HOLDING S.A.

KPMG FIDEM

Signature

(19384/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

TECHNO-LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4720 Pétange, 84, rue de la Chiers. R. C. Luxembourg B 28.392.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1996.

Pour TECHNO-LUX, S.à r.l. FIDUCIAIRE DES P.M.E. Signature

(19385/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

FRANCE AVENIR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.383.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

(19386/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

FRANCE AVENIR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 43.383.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 1996

En date du 20 mars 1996, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- de ratifier la cooptation, datée du 6 novembre 1995, de M. Jean Mallet en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de M. Guy de Froment, démissionnaire;
 - de ratifier la démission, datée du 5 octobre 1995, de M. Fabrice Bay, en tant qu'administrateur de la société;
- d'accepter la démission, datée du 15 mars 1996, de M. Jean-Christophe Durand, en tant qu'administrateur de la société:
- de réélire, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997, MM. Jean
 Mallet, Jean-François Bousault et Antoine Gilson de Rouvreux en qualité d'administrateurs;
- de réélire, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997, ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

Pour extrait sincère et conforme Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19387/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

UBS (LUX) EQUITY INVEST.

VERTRAGSBEDINGUNGEN DES ANLAGEFONDS

Die Verwaltungsgesellschaft INTRAG INTERNATIONAL EQUITY INVEST (Company for Fund Management) S.A., nachstehend als «Verwaltungsgesellschaft» bezeichnet, ist eine Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg, 3-5, Place Winston Churchill, die entsprechend den vorliegenden Vertragsbedingungen den Anlagefonds UBS (LUX) EQUITY INVEST verwaltet und Anteilscheine in Form von Zertifikaten ausstellt.

Die Vermögenswerte des Fonds sind deponiert bei der UNION DE BANQUES SUISSES (LUXEMBOURG) S.A., einer Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, 36-38, Grand-rue, Luxemburg (in der Folge als «Depotbank» bezeichnet).

Die jeweiligen Rechte und Pflichten der Eigentümer der Anteile (in der Folge als «Anteilsinhaber» bezeichnet), der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank sind durch die vorliegenden Vertragsbedingungen geregelt.

Das Eigentum an einem Anteil zieht die Anerkennung der Vertragsbedingungen sowie der künftigen Änderungen mit

Art. 1. Der Fonds und die Subfonds. Der Anlagefonds UBS (LUX) EQUITY INVEST ist ein offener Anlagefonds luxemburgischen Rechts und stellt eine unselbständige Gemeinschaft der Anteilsinhaber an allen Wertpapieren und anderen Vermögenswerten des Fonds dar. Das Fondsvermögen, dessen Höhe nicht begrenzt ist, wird getrennt von dem der Verwaltungsgesellschaft gehalten. Der Fonds bildet eine rechtliche Einheit und haftet als Ganzes für die eingegangenen Verbindlichkeiten der Subfonds, es sei denn, etwas anderes wurde mit den Gläubigern vereinbart.

Dem Anleger werden unter ein und demselben Fonds ein oder mehrere Subfonds offeriert, die, gemäss ihrer Anlage-politik, in Wertpapieren investieren.

Die Verwaltungsgesellschaft bestimmt diese einzelnen Subfonds, die als Ausschüttungs- und/oder Thesaurierungstranchen ausgestattet werden können. Sie kann jederzeit neue Subfonds auflegen und bestehende Subfonds auflösen.

Die Anlagepolitik eines jeden Subfonds wird vom Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft im Rahmen der Anlageziele festgelegt.

Das Nettovermögen eines jeden Subfonds und die Nettoinventarwerte der Anteile dieser Subfonds werden in den von der Verwaltungsgesellschaft festgelegten Währungen ausgedrückt.

Art. 2. Die Anlagepolitik. Das Anlageziel des Fonds besteht hauptsächlich im Erzielen eines hohen Wertzuwachses mit angemessenem Ertrag unter Berücksichtigung der Sicherheit des Kapitals und der Liquidität des Fondsvermögens.

Die Subfonds investieren grundsätzlich in Aktien und aktienähnlichen Wertpapieren. Es können ebenfalls Obligationen und ähnliche Schuldverschreibungen erworben werden. Die Ausgestaltung der einzelnen Subfonds basiert auf Kriterien, nach denen das jeweilige Subfondsvermögen mehrheitlich angelegt wird. Diesen Kriterien zufolge können Subfonds aufgelegt werden z.B. nach geographischen Regionen, nach Branchen, nach Währungen oder nach Aktienindexen.

Bei den Anlagen des Fonds müssen folgende Regeln beachtet werden:

- a) Anlageinstrumente
- (i) Das Vermögen der einzelnen Subfonds muss entsprechend der Anlagepolitik des jeweiligen Subfonds ausschliesslich in Wertpapieren angelegt werden, die:
- an einer Wertpapierbörse eines zugelassenen Staates amtlich notieren (unter zugelassenem Staat versteht man ein Mitgliedstaat der Europäischen Union («EU»), der OECD oder ein anderes Drittland); oder
- an einem anderen geregelten Markt eines zugelassenen Staates, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, gehandelt werden.

Wertpapiere, die aus Neuemissionen erworben werden, müssen in den Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten, dass die Zulassung zur amtlichen Notierung an einer Wertpapierbörse oder zum Handel an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, beantragt wird, und zwar an den Börsen oder geregelten Märkten eines zugelassenen Staates. Diese Zulassung muss innerhalb eines Jahres nach der Erstemission erfolgt sein.

- (ii) Dennoch ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet:
- bis zu maximal 10 % des Nettovermögens eines Subfonds in anderen als in den unter (i) genannten Wertpapieren anzulegen;
- bis zu maximal 10 % des Nettovermögens eines Subfonds in verbrieften Rechten anzulegen, die im Rahmen der Bestimmungen dieser Vertragsbedingungen ihren Merkmalen nach Wertpapieren gleichgestellt werden können und insbesondere übertragbar und veräusserbar sind und deren Wert jederzeit oder zumindest in den nach Artikel 5 der Vertragsbedingungen vorgesehenen Zeitabständen genau bestimmt werden kann;

wobei diese beiden Werte zusammen höchstens 10 % des Nettovermögens eines Subfonds ausmachen dürfen.

Daneben darf die Verwaltungsgesellschaft für jeden Subfonds zusätzlich flüssige Mittel halten.

b) Risikostreuung

Im Hinblick auf die Risikostreuung ist es der Verwaltungsgesellschaft nicht gestattet, mehr als 10 % des Nettovermögens eines Subfonds in Wertpapieren ein und desselben Emittenten anzulegen. Der Gesamtwert aller Wertpapiere jener Emittenten, in welchen mehr als 5 % des Nettovermögens eines Subfonds angelegt sind, darf höchstens 40 % des Nettovermögens jenes Subfonds ausmachen.

Folgende Ausnahmen sind jedoch möglich:

- Die genannte Grenze von 10 % kann bis auf maximal 25 % erhöht werden für verschiedene Schuldverschreibungen, die von Kreditinstituten ausgegeben sind, welche ihren Sitz in einem Mitgliedstaat der EU haben und dort gemäss Gesetz einer speziellen Aufsicht unterliegen, die den Schutz der Inhaber dieser Papiere bezweckt. In solchen Fällen gilt die Bestimmung von Artikel 42, Abs. 3 des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinsame Anlagen. Insbesondere müssen die Mittel, die aus der Emission solcher Schuldverschreibungen entstammen, entsprechend dem Gesetz in Aktiven angelegt werden, die während der gesamten Laufzeit der Schuldverschreibungen die daraus entstandenen Verpflichtungen genügend abdecken sowie ein Vorzugsrecht in Bezug auf die Zahlung des Kapitals und der Zinsen bei Zahlungsunfähigkeit des Schuldners aufweisen. Ferner darf der Gesamtwert der Anlagen eines Subfonds, die in solchen Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten getätigt werden, 80 % des Wertes des Nettovermögens dieses Subfonds nicht überschreiten.
- Die genannte Grenze von 10 % kann bis auf maximal 35 % erhöht werden für Wertpapiere, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem anderen zugelassenen Staat oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben oder garantiert werden.

Die unter diese Ausnahmeregelung fallenden Wertpapiere werden bei der Ermittlung der in bezug auf die Risikostreuung erwähnten 40 % Obergrenze nicht berücksichtigt.

- Die Verwaltungsgesellschaft kann, nach dem Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100 % des Nettovermögens eines Subfonds in Wertpapieren verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem anderen zugelassenen Staat, der Mitglied der OECD ist, oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben oder garantiert werden. Diese Wertpapiere müssen in mindestens 6 verschiedene Emissionen aufgeteilt sein, wobei die

Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30 % des Gesamtbetrages des Nettovermögens eines Subfonds nicht überschreiten dürfen.

Unter Wahrung des Prinzips der Risikostreuung kann der Fonds während eines Zeitraumes von sechs Monaten nach seiner Zulassung von den angeführten Beschränkungen bezüglich Risikostreuung abweichen.

Werden die vorstehend genannten Grenzen unbeabsichtigt oder infolge Ausübung von Bezugsrechten überschritten, so hat die Verwaltungsgesellschaft bei ihren Verkäufen als vorrangiges Ziel die Normalisierung dieser Lage unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilsinhaber anzustreben.

c) Anlagebegrenzungen

Es ist der Verwaltungsgesellschaft untersagt:

- Wertpapiere für den Fonds zu erwerben, deren Veräusserung aufgrund vertraglicher Vereinbarung irgendwelchen Beschränkungen unterliegt;
- Aktien zu erwerben, die mit einem Stimmrecht verbunden sind, das es der Verwaltungsgesellschaft ermöglicht, gegebenenfalls zusammen mit anderen von ihr verwalteten Fonds, einen nennenswerten Einfluss auf die Geschäftsführung eines Emittenten auszuüben;
- mehr als 10 % der Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten zu erwerben. Ausgenommen sind gemäss Artikel 45, Abs. (3) des Gesetzes vom 30. März 1988 Wertpapiere, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, oder von einem anderen zugelassenen Staat begeben oder garantiert werden, oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben werden;
- pro Subfonds mehr als 5 % des Nettovermögenswertes in Anteile anderer Organismen für gemeinsame Anlagen des offenen Typs anzulegen, sofern diese als Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren im Sinne der Direktive 85/611/EG vom 20. Dezember 1985 anzusehen sind und diese Organismen nicht von der Verwaltungsgesellschaft oder von einer anderen Gesellschaft verwaltet werden mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist;
- Wertpapier-Leerverkäufe zu tätigen oder Call-Optionen auf Wertpapiere zu verkaufen welche nicht zum Fondsvermögen gehören;
 - Edelmetalle oder diesbezügliche Zertifikate zu erwerben;
 - in Immobilien anzulegen und Waren oder Warenkontrakte zu kaufen oder zu verkaufen;
- pro Subfonds Kredite aufzunehmen, es sei denn im Fall von temporären Kreditaufnahmen und in Höhe von höchstens 10 % des Nettofondsvermögens des betreffenden Subfonds;
- Kredite zu gewähren oder für Dritte als Bürge einzustehen. Diese Beschränkung steht dem Erwerb von nicht voll eingezahlten Wertpapieren nicht entgegen. Der Fonds darf ebenfalls im Rahmen der im Verkaufsprospekt beschriebenen Bedingungen, Anlagen an Dritte ausleihen;
- Vermögenswerte des Fonds zu verpfänden oder sonst zu belasten, zur Sicherung zu übereignen oder zur Sicherung abzutreten. Usanzgemässe Einschusszahlungen («Margins») bei Options- und ähnlichen Geschäften bleiben hiervon unberührt.
 - d) Derivative und Absicherungstechniken

Unter Beachtung der im Verkaufsprospekt angeführten Bedingungen und Grenzen kann die Verwaltungsgesellschaft (i) sich der Techniken und Instrumente bedienen, die Wertpapiere zum Gegenstand haben, sofern die Einsetzung dieser Techniken und Instrumente im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Vermögens der betreffenden Subfonds geschieht, und (ii) Techniken und Instrumente nutzen zur Deckung von Währungsrisiken im Rahmen der Verwaltung des Vermögens der betreffenden Subfonds.

Die Verwaltungsgesellschaft darf jederzeit im Interesse der Anteilsinhaber weitere Anlagebegrenzungen festsetzen, soweit diese erforderlich sind, um den Gesetzen und Bestimmungen jener Länder zu entsprechen, wo Anteile des Fonds angeboten und verkauft werden.

Art. 3. Die Verwaltungsgesellschaft. Die Verwaltungsgesellschaft verwaltet den Fonds für Rechnung und im ausschliesslichen Interesse der Anteilsinhaber.

Die Verwaltungsgesellschaft bestimmt die einzelnen Subfonds, die den Fonds darstellen, bestimmt deren Lancierung und, falls dies im Interesse der Anteilsinhaber sinnvoll erscheint, deren Schliessung.

Die Verwaltungsgesellschaft ist mit den weitestgehenden Rechten ausgestattet, um in ihrem Namen für Rechnung der Anteilsinhaber alle administrativen und verwaltungsmässigen Handlungen durchzuführen. Sie ist insbesondere berechtigt, Wertpapiere und andere Werte zu kaufen, zu verkaufen, zu zeichnen, zu tauschen und in Empfang zu nehmen sowie sämtliche Rechte auszuüben, die unmittelbar oder mittelbar mit dem Vermögen des Fonds zusammenhängen.

Die Verwaltungsgesellschaft darf sich von Anlageberatern assistieren lassen, wobei deren Gebühren ausschliesslich zu Lasten der Verwaltungsgesellschaft gehen.

Art. 4. Die Depotbank. Die Verwaltungsgesellschaft ernennt die Depotbank.

Als Depotbank ist die UNION DE BANQUES SUISSES (LUXEMBOURG) S.A. bestellt worden.

Die Depotbank sowie die Verwaltungsgesellschaft können dieses Vertragsverhältnis unter Berücksichtigung einer Kündigungsfrist von 3 Monaten jederzeit mittels schriftlicher Mitteilung an die andere Partei beenden.

Die Abberufung der Depotbank durch die Verwaltungsgesellschaft ist aber nur zulässig, wenn eine neue Depotbank die in diesen Vertragsbedingungen festgelegten Funktionen und Verantwortlichkeiten einer Depotbank übernimmt. Weiterhin hat die Depotbank ihre Funktionen auch nach Abberufung so lange wahrzunehmen, als es notwendig ist, um das ganze Fondsvermögen an die neue Depotbank zu übertragen.

Im Falle einer Kündigung durch die Depotbank ist die Verwaltungsgesellschaft verpflichtet, eine neue Depotbank zu ernennen, welche die Funktionen und Verantwortung der Depotbank gemäss den Vertragsbedingungen übernimmt. In

diesem Fall bleibt die Depotbank ebenfalls in Funktion, bis das Fondsvermögen an die neue Depotbank übergeben wurde.

Die Depotbank verwahrt für die Anteilsinhaber alle flüssigen Mittel und Wertpapiere, die das Fondsvermögen darstellen

Die Depotbank erfüllt die banküblichen Pflichten im Hinblick auf die Konten und Wertpapiere und nimmt alle laufenden administrativen Aufgaben für die Fondsguthaben vor.

Ferner muss die Depotbank:

- a) sicherstellen, dass der Verkauf, der Rückkauf, die Konversion und die Annullierung von Anteilen, die für Rechnung des Fonds oder von der Verwaltungsgesellschaft getätigt wurden, den Bestimmungen des Gesetzes und den Vertragsbedingungen entsprechen;
- b) sicherstellen, dass die Berechnung des Wertes der Anteile den gesetzlichen Vorschriften und den Vertragsbedingungen gemäss erfolgt;
- c) alle Instruktionen der Verwaltungsgesellschaft ausführen, ausser wenn diese im Widerspruch zum Gesetz oder zu den Vertragsbedingungen stehen;
 - d) sicherstellen, dass bei Transaktionen, die sich auf die Fondsaktiven beziehen, die Gegenleistung zeitgerecht erfolgt;
- e) sicherstellen, dass die Eingänge/Erträge des Fonds die den Vertragsbedingungen entsprechende Verwendung finden

Die Entschädigung der Depotbank erfolgt durch die Verwaltungsgesellschaft.

Art. 5. Nettoinventarwert. Der Nettoinventarwert des Anteils wird von der Verwaltungsgesellschaft für jeden einzelnen Subfonds im Prinzip an jedem Bankgeschäftstag in Luxemburg auf der Basis der letztbekannten Kurse berechnet.

Der Vermögenswert eines Anteils an einem Subfonds ist in der Währung des Subfonds ausgedrückt und ergibt sich, indem das gesamte Nettovermögen des Subfonds durch die Anzahl der sich im Umlauf befindlichen Anteile des Subfonds dividiert wird. Das Nettovermögen eines jeden Subfonds entspricht der Differenz zwischen der Summe der Guthaben des Subfonds und der Summe der den Subfonds betreffenden Verpflichtungen.

Betreffend Subfonds, bei denen Ausschüttung- (A) und Thesaurierungstranchen (T) bestehen, wird der Nettoinventarwert eines Anteils pro Tranche berechnet. Hierfür wird das Nettovermögen des Subfonds durch das Total der sich im Umlauf befindlichen und separat geführten Anteile der jeweiligen Tranche dividiert.

Bis zur ersten Ausschüttung bleiben die Nettoinventarwerte der beiden Tranchen gleich; erfolgt eine Ausschüttung, so reduziert sich der Nettoinventarwert der Anteile der Tranche A um den Betrag der Ausschüttung.

Das Gesamtnettovermögen des Fonds ist in XEU ausgedrückt und entspricht der Differenz zwischen dem Gesamtguthaben des Fonds und den Gesamtverpflichtungen des Fonds. Zum Zweck dieser Berechnung werden die Nettovermögen eines jeden Subfonds, falls diese nicht auf XEU lauten, in XEU konvertiert und zusammengezählt.

Das Vermögen eines jeden Subfonds wird folgendermassen bewertet:

- a) Wertpapiere, die an einer offiziellen Wertpapierbörse notiert sind, werden zum letzten verfügbaren Kurs bewertet. Wenn ein Wertpapier an mehreren Wertpapierbörsen notiert ist, ist der letztverfügbare Kurs an jener Börse massgebend, die der Hauptmarkt für dieses Wertpapier ist;
- b) Wertpapiere, die nicht an einer offiziellen Wertpapierbörse notiert sind, die aber aktiv an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, gehandelt werden, werden zum letztverfügbaren Kurs auf diesem Markt bewertet;
- c) falls diese jeweiligen Kurse nicht marktgerecht sind, werden diese Wertpapiere, ebenso wie die sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerte, zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben auf der Grundlage des wahrscheinlich erreichbaren Verkaufswertes festlegt;
- d) Geldmarktinstrumente sowie andere gesetzlich zulässige Vermögenswerte können zu ihrem jeweiligen Verkehrswert, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbaren Bewertungsregeln festlegt, bewertet werden;
- e) Festgelder mit einer Ursprungslaufzeit von mehr als 30 Tagen können mit dem jeweiligen Renditekurs bewertet werden, vorausgesetzt, ein entsprechender Vertrag zwischen dem Kreditinstitut, das die Festgelder verwahrt, und der Verwaltungsgesellschaft sieht vor, dass diese Festgelder zu jeder Zeit kündbar sind und dass im Falle einer Kündigung ihr Realisationswert diesem Renditekurs entspricht;
 - f) die flüssigen Mittel werden zu deren Nennwert zuzüglich aufgelaufenen Zinsen bewertet.

Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, zeitweilig andere adäquate Bewertungsprinzipien für die Gesamtfondsguthaben und die Guthaben eines Subfonds anzuwenden, falls die obenerwähnten Kriterien zur Bewertung auf Grund aussergewöhnlicher Ereignisse unmöglich oder unzweckmässig erscheinen.

Bei ausserordentlichen Umständen können innerhalb eines Tages weitere Bewertungen vorgenommen werden, die für die danach auszugebenden oder zurückzunehmenden Anteile massgebend sind.

Bei massiven Rücknahmeanträgen kann die Verwaltungsgesellschaft die Anteile des entsprechenden Subfonds auf der Basis der Kurse, zu welchen die notwendigen Verkäufe von Wertpapieren getätigt werden bewerten. In diesem Fall wird für gleichzeitig eingereichte Zeichnungs- und Rückkaufsanträge dieselbe Berechnungsmethode angewandt.

- Art. 6. Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwertes. Die Verwaltungsgesellschaft ist ermächtigt, die Berechnung des Nettoinventarwertes sowie die Ausgabe, Rücknahme und Konversion der Anteile eines, mehrerer oder aller Subfonds in folgenden Fällen vorübergehend auszusetzen:
- wenn Börsen oder Märkte, die massgebend sind für die Bewertung eines bedeutenden Anteils der Fondsvermögen, oder wenn Devisenmärkte, auf deren Währung der Nettoinventarwert oder ein bedeutender Anteil der Fondsguthaben

lautet, ausser für gewöhnliche Feiertage geschlossen sind oder wenn dort Transaktionen suspendiert oder eingeschränkt sind oder wenn diese kurzfristig starken Schwankungen unterworfen sind;

- wenn aufgrund politischer, wirtschaftlicher, militärischer oder anderweitiger Notfälle, die ausserhalb der Einflussmöglichkeit der Verwaltungsgesellschaft liegen, sachdienliche Verfügungen über das Fondsvermögen nicht möglich sind oder den Interessen der Anteilsinhaber abträglich wären;
- im Fall einer Unterbrechung der Nachrichtenverbindungen oder der Berechnung, die üblicherweise für die Erstellung des Nettoinventarwertes gebraucht werden, oder wenn dieser aus einem sonstigen Grund nicht mit genügender Genauigkeit ermittelt werden kann; wenn durch Beschränkungen des Devisenverkehrs oder sonstiger Übertragungen von Vermögenswerten Geschäfte für den Fonds undurchführbar werden oder falls Käufe und Verkäufe von Fondsvermögen nicht zu normalen Konversionskursen vorgenommen werden können.

Die Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwertes sowie der Ausgabe, Rücknahme und Konversion von Anteilen wird gemäss nachfolgendem Artikel 10 veröffentlicht.

Art. 7. Ausgabe und Konversion von Anteilen. Für jeden Subfonds werden Anteile auf der Basis des Nettovermögens des betreffenden Subfonds ausgestellt.

Die Anteile werden den Anlegern durch die Verwaltungsgesellschaft unverzüglich nach Zahlung des Kaufpreises in entsprechender Höhe übertragen.

Die Anteile lauten auf den Inhaber und werden den Anteilsinhabern grundsätzlich auf den von diesen anzugebenden Depots gutgeschrieben. Die Anteilsinhaber können die Aushändigung von Anteilscheinen beantragen. Bei Fraktionseinheiten besteht hingegen kein Anspruch auf deren Verurkundung. Anteilscheine werden über die Vertriebs- und Zahlstellen geliefert.

Die Zertifikate werden mit Couponbogen und in Stückelungen zu 1, 10, 100 oder mehr Anteilen geliefert. Jeder Anteilschein trägt die Unterschriften der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank, welche beide durch Facsimileunterschriften ersetzt werden können. Auf den Zertifikaten ist vermerkt, welchem Subfonds die Anteile zugehören.

Jede natürliche oder juristische Person ist berechtigt, sich durch Zeichnung eines oder mehrerer Anteile am Fonds zu beteiligen.

Die Anteilsinhaber können, ausser zur Zahlung des im nachfolgenden Artikel 8 definierten Ausgabepreises, zu keiner anderen Zahlung oder Leistung verpflichtet werden.

Es liegt im Ermessen der Verwaltungsgesellschaft, die Ausgabe von Anteilen an einem oder mehreren Subfonds an bestimmte natürliche oder juristische Personen aus bestimmten Ländern oder Gegenden zeitweise auszusetzen, zu limitieren oder ganz einzustellen.

Zudem hat die Verwaltungsgesellschaft jederzeit das Recht die Anteile, die unter Nichtbeachtung dieses Artikels erworben wurden zurückzuzahlen, sowie Zeichnungsaufträge nach ihrem Ermessen zurückzuweisen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann die Anteile innerhalb jedes Subfonds aufteilen oder zusammenlegen.

Der Anteilsinhaber eines Subfonds kann, bis zum Gegenwert der eingereichten Anteile einen Teil oder alle seine Anteile in Anteile eines anderen Subfonds konvertieren. Diese Konversion erfolgt auf Basis der Nettoinventarwerte pro Anteil der entsprechenden Subfonds zuzüglich respektiv abzüglich allfälliger Steuern, Gebühren oder sonstigen Ausgaben, minus einer eventuell erhobenen Konversionsgebühr die von der Verwaltungsgesellschaft unter Beachtung eines Maximalsatzes von maximal 5 % des Nettoinventarwertes der eingereichten Anteile festgelegt wird.

Art. 8. Ausgabepreis. Der Ausgabepreis basiert auf dem für jeden Subfonds gemäss Artikel 5 errechneten Nettoinventarwert. Zusätzlich kann ein Ausgabeaufschlag erhoben werden, der jedoch maximal 5 % des Nettoinventarwertes sein darf

Der Ausgabepreis ist binnen 7 Bankgeschäftstagen nach Berechnung des Ausgabepreises zu zahlen, dieser Zeitraum kann jedoch durch Beschluss des Verwaltungsrates der Verwaltungsgesellschaft verkürzt werden.

Der Ausgabepreis erhöht sich um Steuern, Gebühren oder andere Belastungen, die in den Ländern anfallen, in denen die Anteile zur Zeichnung angeboten werden.

Art. 9. Rücknahme. Die Anteilsinhaber können jederzeit die Rücknahme ihrer Anteile verlangen. Falls Anteilscheine ausgehändigt wurden, so sind diese zusammen mit dem Rücknahmegesuch einzureichen. Der Rücknahmepreis ist der gemäss Artikel 5 errechnete Nettoinventarwert. Die Auszahlung erfolgt unter gewöhnlichen Umständen unverzüglich, zumindest aber innerhalb von 7 Bankgeschäftstagen nach Ausrechnung des Rücknahmepreises. Der Rücknahmepreis verringert sich um jegliche in den jeweiligen Vertriebsländern eventuell anfallenden Steuern, Gebühren oder andere Abgaben. Pro Subfonds kann ein Rücknahmegebühr erhoben werden, deren Höhe gegebenenfalls von der Verwaltungsgesellschaft, unter Beachtung eines Maximalsatzes von 2 % des Nettoinventarwertes, festgelegt wird.

Die Verwaltungsgesellschaft hat pro Subfonds für einen angemessenen Anteil an liquiden Mitteln zu sorgen, damit die Rücknahme der Anteile in den in diesem Artikel beschriebenen Fristen erfolgen kann.

Die Depotbank ist nur soweit zur Zahlung verpflichtet, als keine gesetzlichen Bestimmungen insbesondere devisenrechtliche Vorschriften, aber auch andere von der Depotbank nicht beeinflussbare Umstände wie z.B. Streiks, die Überweisung des Rücknahmepreises in das Land, in dem die Rückzahlung gefordert wird, verunmöglichen.

Art. 10. Veröffentlichungen. Der Nettoinventarwert sowie der Ausgabe- und Rücknahmepreis der Anteile eines jeden Subfonds werden an jedem Bankgeschäftstag in Luxemburg am Sitz der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank bekanntgegeben.

Der von einem Wirtschaftsprüfer geprüfte jährliche Geschäftsbericht und die Halbjahresberichte, die nicht geprüft sein müssen, werden den Anteilsinhabern am Sitz der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank zur Verfügung gestellt.

Jede Anderung der Vertragsbedingungen wird im Mémorial des Grossherzogtums Luxemburg veröffentlicht.

Mitteilungen an die Anteilsinhaber, auch über Änderungen der Vertragsbedingungen, werden in einer luxemburgischen Tageszeitung und, soweit erforderlich, in ausländischen Zeitungen veröffentlicht.

- Art. 11. Geschäftsjahr, Prüfung. Das Geschäftsjahr des Fonds endet jährlich am letzten Tag des Monats Februar. Der Jahresabschluss der Verwaltungsgesellschaft wird von einem oder mehreren Wirtschaftsprüfern geprüft. Der Jahresabschluss des Fonds wird von einem von der Verwaltungsgesellschaft ernannten zugelassenen Wirtschaftsprüfer geprüft.
- Art. 12. Ausschüttungen. Allfällige Dividenden, deren Ausschüttung die Verwaltungsgesellschaft pro Subfonds und pro Tranche beschliessen kann, werden innerhalb von zwei Monaten nach Geschäftsabschluss ausbezahlt. Die Ausschüttung kann pro Subfonds vorgesehen werden aus den Anlageerträgen und den realisierten Nettoveränderungen nach Abzug sämtlicher Kosten und Gebühren vorgenommen werden. Ausschüttungen dürfen nicht bewirken, dass das Nettovermögen des Fonds unter das vom Gesetz vorgesehene Mindestkapital fällt.

Die Nettoerträge können in diesem Sinn, neben den Nettoerträgen der Anlagen des Fonds, auch die aufgelaufenen Erträge aus den Anlagen einbeziehen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann, im selben Rahmen, die Ausgabe von Gratisanteilen vorsehen.

Ansprüche auf Ausschüttungen und Zuteilungen die nicht binnen 5 Jahren ab Fälligkeit geltend gemacht werden, verjähren, und die daraus resultierenden Vermögenswerte fallen an den entsprechenden Subfonds zurück. Sollte dieser bereits liquidiert worden sein, fallen die Ausschüttungen und Zuteilungen anteilsmässig entsprechend der Nettovermögen der einzelnen Subfonds des Fonds an diese.

Art. 13. Änderungen der Vertragsbedingungen. Die Vertragsbedingungen können, unter Wahrung der rechtlichen Vorschriften, von der Verwaltungsgesellschaft geändert werden.

Jede Änderung muss gemäss Artikel 10 veröffentlicht werden und ist rechtskräftig ab dem Tag der Veröffentlichung im Mémorial.

Art. 14. Auflösung und Zusammenlegung des Fonds und seiner Subfonds.

Auflösung des Fonds und seiner Subfonds.

Anteilsinhaber, Erben oder sonstige Berechtigte können die Aufteilung oder Auflösung des Fonds oder eines einzelnen Subfonds nicht verlangen. Die Verwaltungsgesellschaft ist jedoch berechtigt, bestehende Subfonds aufzulösen, sofern dies unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilsinhaber zum Schutz der Verwaltungsgesellschaft, zum Schutz des Fonds oder im Interesse der Anlagepolitik notwendig oder angebracht erscheint.

Der Beschluss über die Auflösung eines Subfonds wird im «Luxemburger Wort» und soweit erforderlich, in ausländischen Zeitungen veröffentlicht. Vom Tage des Auflösungsbeschlusses an werden keine Anteile mehr ausgegeben, konvertiert oder zurückgenommen. In der Liquidation wird die Verwaltungsgesellschaft das Fondsvermögen im besten Interesse der Anteilsinhaber verwerten und die Depotbank beauftragen, den Nettoliquidationserlös der Subfonds anteilsmässig an die Anteilsinhaber der Subfonds zu verteilen. Etwaige Liquidationserlöse, die bei Abschluss der Liquidation nicht an die Anteilsinhaber verteilt werden können, können während 6 Monaten bei der Depotbank hinterlegt werden. Danach werden diese Vermögenswerte bei der «Caisse de Consignation» in Luxemburg bis zum Ablauf der Verjährungsfrist hinterlegt.

Zusammenlegung von Subfonds bzw. eines Subfonds mit einem anderen Organismus für gemeinsame Anlagen (OGA). Sollte das Fondsvermögen eines Subfonds, aus welchem Grund auch immer, unter den Gegenwert von 10 Millionen XEU fallen oder sollte sich das wirtschaftliche, rechtliche oder politische Umfeld ändern, so kann die Verwaltungsgesellschaft beschliessen, ausgegebene Anteile des entsprechenden Subfonds zu annullieren und den Anteilsinhabern dieses Subfonds Anteile an einem anderen Subfonds oder einem anderen OGA nach luxemburgischem Recht, der dem Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 unterliegt, zuzuteilen. Eine solchermassen von der Verwaltungsgesellschaft beschlossene Zusammenlegung ist für die Anteilsinhaber des betroffenen Subfonds, nach Ablauf einer Frist von einem Monat ab dem Datum der Publikation, bindend.

Anteilsinhaber können während dieser Frist ihre Anteile ohne Rücknahmegebühr und ohne administrative Kosten zur Rücknahme einreichen.

Der Beschluss über die Zusammenlegung von Subfonds bzw. eines Subfonds mit einem anderen OGA, der unter Teil 1 des erwähnten luxemburgischen Gesetzes aufgelegt wurde, wird im «Luxemburger Wort» sowie in den Publikationsorganen der einzelnen Vertriebsländer bekannt gemacht.

Art. 15. Kosten des Fonds. Der Fonds trägt folgende Kosten:

- alle Steuern, die möglicherweise zu Lasten der Vermögenswerte oder der Erträge des Fonds zu zahlen sind;
- Kommissionen und Gebühren, die auf Wertschriftentransaktionen üblicherweise anfallen;
- eine Kommission, zahlbar an die Verwaltungsgesellschaft, die je nach Subfonds bis zu maximal 2,2 % per annum betragen kann. Sie wird auf dem Nettovermögen des jeweiligen Subfonds berechnet und ebenfalls dort belastet. Sie umfasst die Entschädigung für die Depotbank, die Administrationsstelle, die Vertriebsstellen, die Zahlstellen, die Vertretung im Ausland, den Investment Adviser sowie den Portfolio Manager. Des weiteren beinhaltet sie, die Kosten für die Auflegung neuer Subfonds, den Druck der Anteilscheine, der Jahres- und Halbjahresberichte; die Kosten für die Veröffentlichung der an die Anteilsinhaber in den Publikationsorganen gerichteten Mitteilungen des Fonds; die Gebühren die im Zusammenhang mit einer allfälligen Kotierung des Fonds bzw. mit der Vertriebsbewilligung im In- und Ausland anfallen; die Honorare der Wirtschaftsprüfer und etwaiger Rechtsberater; die Kosten für die Ausschüttung des Jahresertrages an die Anteilsinhaber sowie alle analog laufenden Gebühren und Kosten inklusive Werbekosten. Kosten und Gebühren, die der Depotbank von den Drittverwahrern in den verschiedenen Ländern berechnet werden, können zudem zusätzlich den entsprechenden Subfonds belastet werden.
- Art. 16. Verjährung. Die Ansprüche der Anteilsinhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank verjähren 5 Jahre nach dem Datum des Ereignisses, das diese Ansprüche begründet hat.

Art. 17. Anwendbares Recht, Gerichtsbarkeit und massgebende Sprache. Für sämtliche Rechtsstreitigkeiten zwischen den Anteilsinhabern, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank ist das Bezirksgericht Luxemburg zuständig, und es findet Luxemburger Recht Anwendung. Die Verwaltungsgesellschaft und/oder die Depotbank können sich und den Fonds jedoch der Gerichtsbarkeit der Länder, in welchen Fondsanteile angeboten und verkauft werden, im Hinblick auf Ansprüche von Anlegern aus diesen Ländern unterwerfen.

Die deutsche Fassung dieser Vertragsbedingungen ist massgeblich; die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank können jedoch von ihnen genehmigte Übersetzungen in Sprachen der Länder, in denen Fondsanteile angeboten und verkauft werden, für sich und den Fonds als verbindlich bezüglich solcher Anteile anerkennen, die an Anleger in diesen Länder verkauft wurden.

Luxemburg, Juni 1996.

INTRAG INTERNATIONAL EQUITY INVEST

(Company for Fund Management) S.A.

Unterschriften

Die Verwaltungsgesellschaft

UNION DE BANQUES SUISSES (LUXEMBOURG)

S.A.

Unterschriften

Die Depotbank

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19393/027/367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

TOPSKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem. R. C. Luxembourg B 50.339.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 1996

Le mandat de commissaire aux comptes de la S.p.r.l. THIERRY BLONDIAU ET CIE est prorogé pour un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

Signature

Signature Un Administrateur

Un Administrateur Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 8, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19388/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

WALTO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.223.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour WALTO HOLDING, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

ture Signature

(19398/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

WINDOWS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.135.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 1994, acte publié au Mémorial C, n° 272 du 15 juillet 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 479, fol. 103, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WINDOWS INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(19399/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

TUNADAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}. R. C. Luxembourg B 31.776.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour la société Signature

Un mandataire

(19391/735/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

TUNADAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}. R. C. Luxembourg B 31.776.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 6 mai 1996, que: l'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

J. Vuokko.

Antti Raudaskoski.

Michel Thibal.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable: I.G.C. S.A.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19392/735/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

UBZ INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal. T. R. Luxembourg B 28.918.

The annual general meeting of shareholders held on May 13, 1996 has taken the following decisions:

1) it has decided to allocate the net profit of CHF 283,660 as follows:

2) it has ratified the cooptation of Mr Robert Lengacher appointed director in replacement of Mr Stephen Klärent has further renewed the mandate as directors of Messrs Siegfried Herzog, Tadakatsu Hironaka and Robert Lengacher for a period of one year.

The mandate of the Statutory Auditor, COOPERS & LYBRAND has been renewed for the same period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

For UBZ INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19394/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

TRADINCO AG, Aktiengesellschaft.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 13.715.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 479, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(19389/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

TRADINCO AG, Aktiengesellschaft.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 13.715.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 479, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(19390/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 23.391.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

UNIPATENT HOLDING S.A.

Signature

(19395/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

T.S.O. S.A., Société Anonyme, (anc. UTICO, U.T. CORPORATION S.A.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 27.051.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme U.T.CORPORATION S.A. en abrégé UTICO S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 27.051, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 53 du premier mars 1988, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 avril 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 90S, fol. 84, case 1, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant à Bereldange.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Carole Flammang, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf. Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, aprés avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la société U.T. CORPORATION S.A., en abrégé UTICO S.A. en T.S.O. S.A.
- 2. Modification subséquente de l'article un des statuts.
- 3. Démission d'un administrateur-délégué.
- 4. Nomination d'un nouveau administrateur.
- 5. Décharge à l'administrateur-délégué démissionnaire.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et ainsi modifier l'article 1er des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Holding S.A. is hereby formed under the title T.S.O. S.A.

Traduction en langue française:

«Art. 1er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui devriendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding luxembourgeoise dénommée T.S.O. S.A.»

Deuxième résolution

Monsieur Claude Faber, administrateur-délégué de la prédite société anonyme T.S.O. S.A. ci-avant U.T. CORPO-RATION S.A. en abrégé UTICO S.A. donne par la présente sa démission de la prédite société anonyme T.S.O. S.A., ci-avant U.T. CORPORATION S.A. en abrégé UTICO S.A., avec effet immédiat.

L'assemblée déclare accepter cette démission et accorde décharge pleine et entière à l'administrateur-délégué démissionnaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la personne suivante en son remplacement, dont elle terminera le mandat d'administrateur:

Mademoiselle Gaëtane Meilleur, licenciée en sciences économiques, demeurant à Arlon (Belgique), en qualité d'administrateur de la société.

L'assemblée décide de ne pas nommer d'administrateur-délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Faber, C. Flammang, J. Piek, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 91S, fol. 19, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 3 juin 1996.

P. Bettingen.

(19396/202/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

T.S.O. S.A., Société Anonyme, (anc. UTICO, U.T. CORPORATION S.A.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 27.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 3 juin 1996.

P. Bettingen.

(19397/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 1996.

A.I.F.A. AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 11.037.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A. (A.I.F.A. HOLDING S.A.)

C. Schlesser J.P. Reiland

Administrateur Administrateur

(19429/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

A.I.F.A. AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 11.037.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraoridnaire tenue en date du 15 mai 1996

- Le mandat des administrateurs Madame Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange et Messieurs Emilio Mauri, Directeur, I-Milano, Guido Angiolini, Directeur, I-Milano, Andrea Mezzogori, administrateur de sociétés, I-Ravenna, Carlo Schlesser, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald, Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch et Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- Le mandat de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, commissaire aux comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Certifié sincère et conforme

AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A. (A.I.F.A. HOLDING S.A.)

C. Schlesser

J.P. Reiland

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19430/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

SOPARMECFIN S.A., Société Anonyme de participation financière.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire M. Elter

Luxembourg, le 29 mai 1996.

(19424/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

ABN-AMRO BANK.

Registered office: L-2180 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Jean Monnet. T. R. Luxembourg B 19.116.

Authorised signatories

Please note that for all documents binding this company two signatories are always required

For payments over BEF 1.000.000,- or countervalue, guarantees, pledge documents, both signatories should be from the «A» category.

«A» signatories

P. H. M. Aelbers

T. Alaux

S. H. Behm

F. B. Deiters

F. Dejardin

J. E. A. Kusters

D. R. Scheepe

I. C. Thoma

J. J. W. Zweegers

«B» signatories

Mrs J. d'Agostin

Mrs J. S. Allewijn

S. C. B. Brown J. Ehrlich

X. Fauguet

P. Feller

Mrs V. Franzen

Mrs L. Friederich

Mrs. M. Goethals

J. L. Gomez

M. O. Henny

Mrs K. Keatley

Mrs J. C. M. Nijsen

J. M. Schmit

Mrs. C. Soblet

I. Splinter

Mrs A. L. Verhoeven

Mrs M. Volger

Mrs M. Weber

A. Zevering

Limited power of attorney

The Board of Directors of ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. has decided to grant limited power of attorney jointly with an A signatory to

Mrs M.W. Hageman

Mrs F. Morandini

Mrs L. Linden

Mrs A. Meert

for the porpose of:

over the counter cashing of coupons

receipt for cash and documents inclusive cheques and securities collection advices for financial documents, such as coupons, shares and bonds.

F. Dejardin

F. B. Deiters

Head of Legal Department

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 286, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19428/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

AMP INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 32.889.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 février 1996, le mandat des administrateurs, MM. Peter S. Carr, Guy Harles et Paul J. Mousel, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la société civile ERNST & YOUNG, a été renouvelé pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 1997.

Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour AMP INTERNATIONAL (HOLDING) S.A.

DEBELUX AUDIT S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 51, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19433/722/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

AMP INTERNATIONAL MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 32.888.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 février 1996, le mandat des administrateurs, MM. Peter S. Carr, Guy Harles et Paul J. Mousel, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la société civile ERNST & YOUNG, a été renouvelé pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 1997.

Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour AMP INTERNATIONAL MANAGEMENT

SERVICES S.A.

DEBELUX AUDIT, S. à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19434/722/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

BOUTIQUE RENEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 56, Galerie Commerciale. R. C. Luxembourg B 32.914.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 mars 1996, vol. 256, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 27 mars 1996.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(19456/663/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

AGRINET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 46.731.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

AGRINET INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature Administrateur

Administrateur (19431/520/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

AGRINET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 46.731.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 1996

- La cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire est ratifiée. Le mandat de Monsieur Hubert Hansen viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1999.

Certifié sincère et conforme

AGRINET INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19432/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

ARCALIA INTERNATIONAL.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 47.380.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour ARCALIA INTERNATIONAL KREDIETRUST S.A.

C. Lamesch

J.-P. Gomez

Chef de Service

Chef de Service

(19436/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

BERATUNGSGESELLSCHAFT FÜR INTERNATIONALE VERSICHERUNGSKONZEPTE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen.

Im Jahre eintausendneunhundertsechsundneunzig, am sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BERATUNGSGESELLSCHAFT FÜR INTERNATIONALE VERSICHERUNGSKONZEPTE (LUXEMBOURG), S.à r.l., in Liquidation, mit Sitz in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit Amtswohnsitz in Bettemburg, am 6. Mai 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 363 vom 10. August 1993.

Besagte Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Januar 1996, welche noch nicht im Mémorial C veröffentlicht wurde.

Durch besagte Urkunde, wurde die Gesellschaft AUTONOME DE REVISION, mit Sitz in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen, zum Liquidator bestellt und ermächtigt, alle im Zusammenhang mit der vorzeitigen Auflösung der Gesellschaft erforderlichen Schritte zu unternehmen und Beschlüsse zu fassen. Insbesondere hat sie alle in Artikel 144 und Folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Befugnisse.

Bei Abschluß der Mission des Liquidators, haben die Gesellschafter, Frau Elisabeth Golumbeck, Privatbeamtin, wohnhaft in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen, mit der Mission, die Verwaltung des Liquidators zu überwachen, beauftragt, und darüber einen genauen Tätigkeitsbericht zu unterbreiten.

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

1.- Herr Kersten Brenneiser, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-5060 Bergisch-Gladbach, 2, Kempenerstraße, 100,

hier vertreten durch Herrn Gerhard Nellinger, réviseur d'entreprises, wohnhaft in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen.

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Köln, am 26. April 1996;

2.- Herr Jörg Schallehn, Bankkaufmann, wohnhaft in D-5093 Burscheid, Kämpchen, 6,

hier vertreten durch Herrn Gerhard Nellinger, vorgenannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Köln, am 29. April 1996.

Welche beiden Vollmachten, vom Notar und dem Komparenten ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, erklärte als Bevollmächtigter der einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BERATUNGSGESELLSCHAFT FÜR INTERNATIONALE VERSICHERUNGSKONZEPTE (LUXEMBOURG), S.à r.l., in Liquidation zu handeln und ersuchte den amtierenden Notar, die von den Gesellschaftern in außerordentlicher Generalversammlung einstimmig gefaßten Beschlüsse zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluß

Nach Kenntnisnahme des Berichtes von Frau Elisabeth Golumbeck, vorgenannt, welche den Bericht des Liquidators gutheißt, wird dem Liquidator sowie Frau Elisabeth Golumbeck, handelnd in ihrer Eigenschaft als Aufsichtskommissar, Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate gegeben.

Die beiden Berichte, nachdem sie vom Notar und dem Komparenten ne varietur unterschrieben wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluß

Die Gesellschaftsauflösung wird abgeschlossen.

Dritter Beschluß

Die Geschäftsbücher und Urkunden der Gesellschaft bleiben während mindestens fünf Jahren in den Büros der AUTONOME DE REVISION, welche ihren Sitz in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen hat, aufbewahrt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Nellinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 1996, vol. 498, fol. 12, case 11. – Recu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 5. Juni 1996.

J. Seckler.

(19452/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

ARIAS, FABREGA & FABREGA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 42.063.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Le conseil d'administration

Signature

(19437/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

ARIAS, FABREGA & FABREGA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 42.063.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 1996 à 14.30 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée qui se déroulera en 1997.

Pour copie conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19438/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

BANKINTER INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 48.178.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour BANKINTER INTERNATIONAL FUND

KREDIETRUST S.A.

J.-P. Gomez

Signature

Chef de Service

(19441/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

BANKINTER INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

T. R. Luxembourg B 48.178.

Extract of the resolutions taken at the annual general meeting of 15th May 1996

- No dividend will be paid for the financial year ended 31th December 1995.
- Messrs José Pan de Soraluce Muguiro, Juan Hernandez Andrés, Alfonso Alfaro Llovera, Domingo Navalmoral Sanchez and Rafik Fischer are re-elected as Directors for the ensuing year.

Certified true extract

For BANKINTER INTERNATIONAL FUND KREDIETRUST S.A.

J.-P. Gomez

Signature

Chef de Service

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19442/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CAISSE PRIVEE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: Bruxelles.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 juin 1996.

Conseil d'administration

Président: M. Hubert Fabri; Administrateurs: M. René Bastin;

M. Vincent Bollore;

M. François t'Kint de Roodenbeke;

Comte de Ribes;

S.A. SOCFIN, représentée par Madame Brigitte Fabri;

M. Pierre Vansteenkiste.

Liste des dirigeants de la CAISSE PRIVEE BANQUE, Succursale luxembourgeoise

- M. Bernard de Romree de Vichenet;
- M. Christian Van der Beken Pasteel.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 13, case 5. — Reçu 500 francs.

Signature.

(19460/056/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

B.F.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 34.595.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(19453/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

B.F.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 34.595.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 1er avril 1996

L'assemblée renouvelle pour une période d'un an le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19454/560/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

BEFALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 32.930.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

BEFALUX S.A., Société Anonyme Signature Signature Administrateur Administrateur

(19448/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

BEFALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 32.930.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 11 août 1995

- La cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, demeurant à Mersch, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée.

Certifié sincère et conforme
BEFALUX S.A., Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19449/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CAMPION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 28.347.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 1996

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999:

(a) Administrateurs

MM. John C. Martin, administrateur de sociétés, Genval, président; André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, administrateur; Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, administrateur; Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur.

(b) Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mai 1996.

Pour CAMPION S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19461/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

BELGOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 35.221.

Le bilan au 30 novembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

BELGOFIN S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(19450/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

BELGOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 35.221.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 1994

- La démission de Monsieur Jean-Paul Reiland, Commissaire aux Comptes, est acceptée et FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg est nommée Commissaire en son remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1996.

Certifié sincère et conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19451/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

BOUTIQUE CAMARGUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 4, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 16.017.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 mars 1996, vol. 256, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 27 mars 1996.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(19455/663/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 19.822.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(19457/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CAFI, COMPAGNIE ARABE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 13.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin, vol. 480, fol. 11, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(19459/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

BUXAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 15.534.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(19458/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CARGEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur. R. C. Luxembourg B 51.208.

Par décisions du conseil d'administration prises en date du 5 mars 1996:

- (a) Monsieur Paul Gengler, licencié en droit, Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de M. Gilles Samyn, ingénieur commercial, Ham-sur-Heure;
- (b) Monsieur Gilles Samyn, préqualifié, a reçu tous pouvoirs pour engager seul la société vis-à-vis de tous les établissements bancaires et pour mouvementer tous les comptes de la société.

Luxembourg, le 21 mai 1996.

Pour avis sincère et conforme Pour CARGEFIN S.A. KPMG Financial Engineering Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19462/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CARS & EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. WETEC, S.à r.l.).

Siège social: L-1338 Luxembourg, 86, rue du Cimetière. R. C. Luxembourg B 34.660.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature

Le gérant

(19463/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CEFRALUX, CENTRALE ELECTRIQUE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 32.618.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

CEFRALUX

Société à responsabilité limitée

Signatures

(19464/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CIDEF, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 10.284.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(19467/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CIDEF, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 10.284.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 1996

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19468/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CHRILUX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gustave Vogel, traducteur-interprète, demeurant à Bettembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHRILUX, avec siège social à Luxembourg.

Lequel a prié le notaire instrumentaire d'acter qu'en vertu de deux cessions de parts sous seing privé avec effet au 28 octobre 1993 et au 2 décembre 1993, toutes les deux enregistrées à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 96, case 4, respectivement de trois cessions de parts sous seing privé avec effet au 31 décembre 1995, enregistrées à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 17, case 11 et que le comparant, ès qualités, déclare accepter au nom de la société, il y a lieu de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Il existe mille six cents (1.600) parts d'intérêts d'une valeur nominale de dix mille francs attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

1) DIMOZIL S.A., société établie et ayant son siège social à Luxembourg,

2) M. Gustave Vogel, préqualifié, une part

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Vogel, A. Schwachtgen. Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 90S, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

A. Schwachtgen.

(19465/230/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CHRILUX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 29 avril 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

A. Schwachtgen.

(19466/230/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

COBARSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 39.133.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

COBARSY S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(19475/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CIMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 26, rue Dr Klein. R. C. Luxembourg B 24.442.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 23 mai 1996, vol. 256, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 mai 1996.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(19469/663/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CIMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 26, rue Dr Klein. R. C. Luxembourg B 24.442.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 23 mai 1996, vol. 256, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 mai 1996.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(19470/663/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CIT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 50.941.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1996, vol. 91S, fol. 12, case 7, que la société anonyme CIT HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.941, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains, la totalité des actions de la société anonyme CIT HOLDINGS S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

M. Elter.

(19471/210/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CMB T INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société Anonyme, (anc. CMB TRANSPORT LUXEMBOURG).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.273.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CMB TRANSPORT LUXEM-BOURG, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.273, constituée suivant acte notarié en date du 19 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 482 du 28 décembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 7 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 307 du 5 juillet 1995.

L'assemblée est ouverte à quatorze heures quinze sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Kill, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination de la société en CMB T INVESTMENTS LUXEMBOURG.
- 2) Modification subséquente de l'article 1er des statuts comme suit:

«Art. 1er. Forme, Dénomination.

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme (la «société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination CMB T INVESTMENTS LUXEMBOURG.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en CMB T INVESTMENTS LUXEMBOURG.

En conséquence, l'article 1er des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Forme, Dénomination.

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme (la «société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination CMB T INVESTMENTS LUXEMBOURG.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Kill, V. Stecker, P. Pierrard et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1996, vol. 90S, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1996.

F. Baden.

(19472/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CMB T INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

(19473/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

F. Baden.

DHG IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 51.353.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature.

(19481/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

EPS ECONOMICAL POWER SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 48.879.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature.

(19487/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'AUDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 16.333.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(19476/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A. - FILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur. R. C. Luxembourg B 16.119.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 1996

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002:

(a) Administrateurs

MM. Gérald Frère, administrateur de sociétés, Gerpinnes, président;

Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;

Germain Druart, chef des services comptables, Fontaine-L'Evêque;

Gilles Samyn, ingénieur commercial, Ham-sur-Heure;

Paul Gengler, licencié en droit, Luxembourg..

(b) Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mai 1996.

Pour avis sincère et conforme Pour FILUX S.A. KPMG Financial Engineering Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19477/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FEN-PORTFOLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 47.937.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

FEN-PORTFOLIO S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(19494/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FEN-PORTFOLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 47.937.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 13 février 1996

- La démission de PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, avec effet au 1er janvier 1995, est acceptée
- ARTHUR ANDERSEN, réviseur d'entreprises, Luxembourg, est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme FEN-PORTFOLIO S.A.

Signature Administrateur Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19495/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 38.910.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

COPARRINAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(19478/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

DIPPACH OCCASIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 23-25, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.386.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature

Le gérant

(19482/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

DOMANIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 41.966.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(19483/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FIDUCIAIRE COMPTA PRESENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth. R. C. Luxembourg B 28.078.

Par décision du 9 mai 1996, la décision suivante a été prise:

Décision

Le siège de la société a été transféré au 9, rue du Fort Elisabeth à Luxembourg.

L. Heyse

Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19498/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

EAST INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 11.986.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour EAST INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

KREDIETRUST

Signature

(19484/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

EAST INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 11.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 29 avril 1996

- La perte de l'exercice de LUF 242.400,- est reportée à nouveau.
- Messieurs Khaled Ousseimi, Walid Hrayssi, Aziz Aziz sont réélus comme administrateurs pour un nouveau terme de deux ans, expirant à l'assemblée générale statutaire de 1998.
- FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, est réélue comme commissaire aux comptes pour un nouveau terme statutaire d'un an, expirant à l'assemblée générale annuelle de 1997.

Extrait certifié sincère et conforme Pour EAST INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. KREDIETRUST Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19485/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

ECSEM LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 510.000,- LUF.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 34.468.

Les bilans et annexes aux 31 décembre 1992, 31 décembre 1993 et 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 1996, vol. 479, fol. 88, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

Signature.

(19486/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

EPS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 48.601.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature.

(19488/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

ETS. EDMOND MOLITOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8421 Steinfort, 7A, rue de Hagen. R. C. Luxembourg B 17.499.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature.

(19489/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

ETS. MARCEL SILBEREISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange. R. C. Luxembourg B 16.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 8, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour ETS. MARCEL SILBEREISEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(19490/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

EURODRILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle. R. C. Luxembourg B 39.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 8, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour EURODRILL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(19491/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FIDUCIAIRE PORTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 44, rue Schrobilgen. R. C. Luxembourg B 8.068.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

(19499/000/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FIDUCIAIRE PORTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 44, rue Schrobilgen. R. C. Luxembourg B 8.068.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1996, le conseil d'administration de la FIDUCIAIRE PORTIC S.A. est composé de Monsieur René Vesque, fonctionnaire CE e.r., Nîmes, de Monsieur Gilbert Deutsch, actuaire, Bereldange, de Madame Margot Vesque, expert-comptable, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Monsieur Bob Calmes, directeur de société e.r., Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 21 mai 1996.

Pour extrait sincère et conforme Signature Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19500/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

EUROTRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Arthur Welter, industriel, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt;
- 2.- Monsieur Lucien Bertemes, directeur, demeurant à L-1321 Luxembourg, 293, rue de Cessange;
- 3.- Madame Viviane Welter, employée privée, demeurant à L-1321 Luxembourg, 293, rue de Cessange, épouse de Monsieur Lucien Bertemes.

Seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée EUROTRANSPORTS, S.à r.l., avec siège social à L-1321 Luxembourg, 293, rue de Cessange, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 159 du 2 avril 1991, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant le notaire Edmond Schroeder de Mersch, en date du 27 mai 1991, publié au susdit Mémorial C, n° 415 du 2 novembre 1991, suivant acte du même notaire Edmond Schroeder du 14 mai 1993, publié au susdit Mémorial C, n° 362 du 10 août 1993, suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 23 décembre 1994, publié au susdit Mémorial C, n° 149 du 3 avril 1995 et suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 22 mars 1995, publié au susdit Mémorial C, n° 332 du 21 juillet 1995.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes, prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la susdite société de Luxembourg à Leudelange.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 2. Le siège de la soicété est établi à Leudelange.»

Troisième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse de la société à L-3372 Leudelange, Zone industrielle Am Bann.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Leudelange, Zone industrielle Am Bann.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Welter, L. Bertemes, V. Welter, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 28 mai 1996, vol. 458, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 juin 1996.

F. Molitor.

(19492/223/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

EUROTRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

(19493/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FIDES INTER-CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 52.925.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature.

(19496/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FIDILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 25.314.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(19497/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

HOHNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 43, rue d'Anvers. R. C. Luxembourg B 26.137.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 1995

Conseil d'administration

- Monsieur Teddy Heinen, professeur de musique, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Michel Bontemps, employé privé, Clervaux;
- Madame Léa Biren, employée privée, Luxembourg.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1995.

Luxembourg, le 2 janvier 1995.

Pour extrait conforme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19520/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FINONZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 51.969.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINONZO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.969, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 540 du 23 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 février 1996, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire, Madame Martine Bockler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la première phrase de l'article 12 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

- 2) Nomination de Messieurs Antonio Orsatti, expert-comptable, demeurant à Lugano, Suisse, et Dario Bernasconi, expert-comptable, demeurant à Capolago, Suisse, comme administrateurs en remplacement de Messieurs Thierry Fleming et Henri Grisius, démissionnaires.
 - 3) Règlementation des pouvoirs de signature au sein du conseil d'administration comme suit:

Signature catégorie A:

- Monsieur John Seil.

Signatures catégorie B:

- Monsieur Antonio Orsatti,
- Monsieur Dario Bernasconi.
- 4) Nomination de la société ALP CONSULT S.A., Via Pioda 12, Ch-6900 Lugano, comme commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean Hamilius, démissionnaire.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 12 des statuts comme suit:

Art. 12. Première phrase. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Messieurs Antonio Orsatti, expert-comptable, demeurant à Lugano, Suisse, et Dario Bernasconi, expert-comptable, demeurant à Capolago, Suisse, comme administrateurs en remplacement de Messieurs Thierry Fleming et Henri Grisius, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de régler les pouvoirs de signature au sein du conseil d'administration comme suit:

Signature catégorie A:

- Monsieur John Seil.

Signatures catégorie B:

- Monsieur Antonio Orsatti,
- Monsieur Dario Bernasconi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société ALP CONSULT S.A., ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Pioda 12, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean Hamilius, démissionnaire.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Bockler, P. Lentz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 90S, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1996.

F. Baden.

(19501/200/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FINONZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 51.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

F. Baden.

(19502/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FLINTSTONE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 23.675.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

Signature.

(19503/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

EURO USA INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding, (anc. FLORENCE PARTICIPATIONS, Société Anonyme Holding).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise FLORENCE PARTICIPATIONS, Société Anonyme Holding, avec siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, constituée suivant acte, reçu par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 17 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 500 du 3 décembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Francesco Olivieri, avocat, demeurant à Florence (Italie), qui désigne comme secrétaire, Madame Nicole Fixmer, employée privée, demeurant à Bivange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Laurent Mosar, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la société.
- 2. Modification subséquente de l'article 1er des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en EURO USA INTERNATIONAL HOLDING S.A.H.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1er des statuts et de lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée EURO USA INTERNATIONAL **HOLDING S.A.H.»**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Olivieri, N. Fixmer, L. Mosar, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 28 mai 1996, vol. 458, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 juin 1996.

F. Molitor.

(19504/223/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

EURO USA INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding. (anc. FLORENCE PARTICIPATIONS, Société Anonyme Holding).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

(19505/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

PROGETRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3269 Bettembourg, 2, rue de la Paix.

R. C. Luxembourg B 41.602.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature.

(19579/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

HASAL WESTPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 32.376.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

HASAL WESTPORT S.A.

B. Faber

H. Hansen Administrateur

Administrateur

Président du

Conseil d'Administration

(19518/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

HASAL WESTPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 32.376.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 17 avril 1996

- Les mandats d'administrateur de Madame Yolande Johanns et de Messieurs Hubert Hansen et Bob Faber sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997.
- Le mandat du commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme HASAL WESTPORT S.A.

Signature Administrateur Signature Administrateur Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19519/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FONGESCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 30.823.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature.

(19506/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FONGESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 29.741.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature.

(19507/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FOREFIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, Montée Pilate. R. C. Luxembourg B 38.735.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour FOREFIN, Société Anonyme KREDIETRUST

nature

Signature

(19508/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

GISRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 24.926.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour GISRO S.A.

KREDIETRUST

Signature

Signature

(19516/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FUNK DIOT GRECO S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 47.953.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the eight of May.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of FUNK DIOT GRECO S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 47.953), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 6th of June 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 406 of the 19th of October 1994.

The meeting was opened at 8.30 a.m. with Mr Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, residing in Strassen, in the chair,

who appointed as secretary Miss Viviane Stecker, employee, residing in Niederfeulen.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick Pierrard, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1) Increase of the corporate capital from three hundred thousand German Marks (300,000.- DEM) to one Million German Marks (1,000,000.- DEM) by issue of seven hundred (700) new shares with a par value of one thousand German Marks (1,000.- DEM) each, fully paid in by cash.
 - 2) Amendment of article 5 of the statutes.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by seven hundred thousand German Marks (700,000.- DEM) to bring it from its present amount of three hundred thousand German Marks (300,000.- DEM) to one Million German Marks (1,000,000.- DEM) by the creation and the issue of seven hundred (700) new shares with a par value of one thousand German Marks (1,000.- DEM) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

The existing shareholders declare to waive partially their preferential subscription right and accept the company J. VAN BREDA S.A. as a new shareholder.

Subscription and payment

The seven hundred (700) new shares are then subscribed as follows:

- two hundred (200) new shares by the company FUNK GRUPPE, GmbH, having its registered office in D-20354 Hamburg,

here represented by Mr Bernard Ewen, previously named,

by virtue of a proxy given in Hamburg, on the 17th of April 1996.

- two hundred (200) new shares by the company SETA, having its registered office in CH-1205 Geneva,

here represented by Mr Bernard Ewen, previously named,

by virtue of a proxy given in Paris, on the 29th of April 1996.

- one hundred (100) new shares by the company J. VAN BREDA S.A., having its registered office in Geneva,

here represented by Mr Bernard Ewen, previously named,

by virtue of a proxy given in Geneva, on the 29th of April 1996.

- two hundred (200) new shares by the company GRECO INTERNATIONAL AG, having its registered office in A-1191 Vienna,

here represented by Mr Bernard Ewen, previously named,

by virtue of a proxy given in Vienna, on the 16th of April 1996.

The above-named proxies will remain annexed to the present deed.

The seven hundred (700) new shares thus subscribed have been paid up in cash, so that the amount of seven hundred thousand German Marks (700,000.- DEM) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 5. Corporate capital. The corporate capital of the Company is set at one Million German Marks (1,000,000.-DEM), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand German Marks (1,000.-DEM) each, fully paid in.

Estimate of costs

The parties have estimated the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital at approximately two hundred and thirty thousand francs (230,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation of the foregoing text:

Im Jahre eintausendneunhundertsechsundneunzig, am achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft FUNK DIOT GRECO S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 47.953, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft FUNK DIOT GRECO S.A. wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 6. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 406 vom 19. Oktober 1994.

Die Versammlung wird um 8.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, wohnhaft in Strassen, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Fräulein Viviane Stecker, Privatangestellte, wohnhaft in Niederfeulen.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Herrn Patrick Pierrard, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

- I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:
- 1) Aufstockung des Kapitals von dreihunderttausend Deutsche Mark (300.000,- DEM) auf eine Million Deutsche Mark (1.000.000,- DEM) durch die Schaffung von siebenhundert (700) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Deutsche Mark (1.000,- DEM), voll in bar eingezahlt.
 - 2) Abänderung von Artikel 5 der Satzung.
- II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

III. Da das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, waren keine Einladungen zu gegenwärtiger Versammlung notwendig.

IV. Gegenwärtige Versammlung in welcher das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt, über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um siebenhunderttausend Deutsche Mark (700.000,-DEM) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von dreihunderttausend Deutsche Mark (300.000,- DEM) auf eine Million Deutsche Mark (1.000.000,- DEM) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von siebenhundert (700) neuen Aktien von je eintausend Deutsche Mark (1.000,- DEM) Nennwert, welche dieselben Rechte und Pflichten verbriefen wie die bereits bestehenden Aktien.

Die bestehenden Aktionäre verzichten teilweise auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien und nehmen die Gesellschaft J. VAN BREDA S.A. als neuen Gesellschafter an.

Zeichnung und Einzahlung

Die siebenhundert (700) neuen Aktien werden sodann wie folgt gezeichnet:

- zweihundert (200) neue Aktien durch die Gesellschaft FUNK GRUPPE, GmbH, mit Sitz in D-20354 Hamburg, hier vertreten durch Herrn Bernard Ewen, vorgenannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Hamburg, am 17. April 1996.

- zweihundert (200) neue Aktien durch die Gesellschaft SETA, mit Sitz in CH-1205 Genf,

hier vertreten durch Herrn Bernard Ewen, vorgenannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Paris, am 29. April 1996.

- einhundert (100) neue Aktien durch die Gesellschaft J. VAN BREDA S.A., mit Sitz in Genf,

hier vertreten durch Herrn Bernard Ewen, vorgenannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Genf, am 29. April 1996.

- zweihundert (200) neue Aktien durch die Gesellschaft GRECO INTERNATIONAL AG, mit Sitz in A-1191 Wien, hier vertreten durch Herrn Bernard Ewen, vorgenannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Wien, am 16. April 1996.

Die vorgenannten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen.

Sämtliche neuen Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von siebenhunderttausend Deutsche Mark (700.000,- DEM) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies von dem unterzeichneten Notar festgestellt wurde.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt eine Million Deutsche Mark (1.000.000,- DEM), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien im Nennbetrag von jeweils eintausend Deutsche Mark (1.000,- DEM), welche voll eingezahlt sind.

Abschätzung der Kosten

Die Komparenten schätzen den Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, schätzungsweise auf zweihundertdreissigtausend Franken (230.000,-).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage der gleichen Erschienenen, und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung, wird letztere Fassung massgebend sein.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Ewen, V. Stecker, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1996, vol. 90S, fol. 93, case 2. – Reçu 143.885 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Mai 1996.

F. Baden.

F. Baden.

(19510/200/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FUNK DIOT GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 47.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

(19511/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

GEO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 49.218.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Birgit Mines-Honneff, employée de banque, demeurant à Leudelange,

agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme GEO IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, Grand-rue,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du treize mai mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Lequel procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

- I. GEO IMMOBILIERE S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du vingt octobre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 60 du sept février mil neuf cent quatre-vingt-quinze.
- II. GEO IMMOBILIERE S.A., prédésignée, fut constituée avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièremement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par cent mille actions (100.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Aux termes de l'article trois des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Ill. Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 332 du 21 juillet 1995, le capital social a été fixé à six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 6.250.000,-), représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

IV. Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 27 du 16 janvier 1996, le capital social a été fixé à vingt-trois millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 23.250.000,-), représenté par vingt-trois mille deux cent cinquante (23.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

V. En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil d'Administration, après avoir supprimé le droit de souscription préférentiel, a décidé lors de sa réunion du treize mai mil neuf cent quatre-vingt-seize, de procéder à la réalisation d'une deuxième tranche de l'augmentation de capital à concurrence de onze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 11.750.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 23.250.000,-) à trente-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 35.000.000,-), par la création et l'émission de onze mille sept cent cinquante (11.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Lors de la même réunion, le Conseil d'Administration, après avoir supprimé le droit de souscription préférentiel, a décidé d'accepter la souscription aux onze mille sept cent cinquante (11.750) actions nouvelles par la société GEO INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, Grand-rue.

Les onze mille sept cent cinquante (11.750) actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, si bien que la somme de onze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 11.750.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à trente-cinq millions de francs luxmbourgeois (LUF 35.000.000,-), représenté par trente-cinq mille actions (35.000) de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital, sont estimés à environ cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 185.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Mines-Honneff, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 91S, fol. 15, case 11. – Reçu 117.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1996.

C. Hellinckx.

(19512/215/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

GEO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 49.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

C. Hellinckx.

(19513/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

GEO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 38.932.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Birgit Mines-Honneff, employée de banque, demeurant à Leudelange,

agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme GEO INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, Grand-rue,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du treize mai mil neuf cent quatre-vingt-seize,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

I. GEO INVESTMENT S.A., fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du douze décembre mil neuf cent quatre-vingt-onze, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 227 du vingt-neuf mai mil neuf cent quatre-vingt-douze.

La société anonyme GEO INVESTMENT S.A., fut constituée avec un capital social d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièremement libérées, et le capital autorisé a été fixé à un milliard de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000.000,-), représentée par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Aux termes de l'article trois des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins

II. Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 315 du 23 juillet 1992, le capital social a été fixé à dix-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 18.500.000,-), représenté par dix-huit mille cinq cents (18.500) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

III. Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 592 du 14 décembre 1992, le capital social a été fixé à vingt-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 28.500.000,-), représenté par vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

IV. Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 338 du 26 juillet 1993, le capital social a été fixé à soixante-dix millions de francs luxembourgeois (LUF 70.000.000,-), représenté par soixante-dix mille (70.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

V. Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 525 du 13 octobre 1995, le capital social à été fixé à quatre-vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 85.000.000,-), représenté par quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

VI. En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil d'Administration, après avoir supprimé le droit de souscription préférentiel, a décidé lors de sa réunion du treize mai mil neuf cent quatre-vingt-seize, de procéder à la réalisation d'une cinquième tranche de l'augmentation de capital à concurrence de quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), pour le porter de quatre-vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 85.000.000,-) à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), par la création et l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Lors de la même réunion, le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la souscription aux quinze mille (15.000) actions nouvelles par la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch.

Les quinze mille (15.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, si bien que la somme de quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par cent mille actions (100.000) de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital, sont estimés à environ deux cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 230.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Mines-Honneff, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 91S, fol. 15, case 10. – Reçu 150.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1996.

C. Hellinckx.

(19514/215/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

GEO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 38.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

C. Hellinckx.

(19515/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

IMEXCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 32, rue Astrid. R. C. Luxembourg B 22.524.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée IMEXCO S.A., ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 32, rue Astrid, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 22 524

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 21 février 1985, publié au Mémorial C, numéro 75 du 13 mars 1985, dont les statuts ont été modifiés reçu par le notaire Jean-Paul Henckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 182 du 4 juillet 1989, et par acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 19 novembre 1987, publié au Mémorial C, numéro 52 du 29 février 1988,

au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Remy, employé privé, demeurant à Elvange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Trinell, employée privée, demeurant à F-Hettange-Grande.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Gaub, employé privé, demeurant à Linger.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1993, 1994 et 1995.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

Que la présente assemblée générale ordinaire a été convoquée par un avis de convocation publié au Recueil du Mémorial C, numéro 218 du 30 avril 1996 et numéro 236 du 10 mai 1996 et au quotidien «Lëtzebuerger Journal» du 30 avril 1996 et du 10 mai 1996.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

- Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer; il en résulte que soixante-deux actions sont représentées.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à cette Assemblée, signées ne varietur par les comparants.

- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Lecture est donnée des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels et l'affectation des résultats aux 31 décembre 1993, 1994 et 1995.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exécution de leur mandat pendant les exercices 1993, 1994 et 1995.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001:

- a) Monsieur Jacques Remy, employé privé, demeurant à Elvange.
- b) Monsieur Claude Gaub, employé privé, demeurant à Linger.
- c) Madame Christine Walhain, employée privée, demeurant à Orsingfin.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001:

- Monsieur Guy Depasse, contre-maître, demeurant à Sivery.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire qui délibérera en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, quel que soit le nombre d'actions représentées conformément à l'article 67-1.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personnene demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Remy, N. Trinell, C. Gaub, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 1996, vol. 498, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 5 juin 1996.

(19521/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

IMEXCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 32, rue Astrid. R. C. Luxembourg B 27.650.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée IMEXCO FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 32, rue Astrid, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 27.650,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 22 février 1988, publié au Mémorial C, numéro 150 du 3 juin 1988, dont les statuts ont été modifiés par reçu par le notaire Jean-Paul Henckx, de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 182 du 4 juillet 1989,

au capital social de onze millions cinq cent mille francs (11.500.000,- LUF), représenté par deux mille trois cents (2.300) actions d'une valeur de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Rémy, employé privé, demeurant à Elvange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Claude Gaub, employé privé, demeurant à Linger.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur René Pfulg, administrateur de sociétés, demeurant à Lausanne.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

- 1.- Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2.- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995.

- 3.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Nominations statutaires.
- 5.- Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6.- Divers.
- Que la présente assemblée générale ordinaire a été convoquée par un avis de convocation publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 218 du 30 avril 1996 et numéro 236 du 10 mai 1996 et au quotidien «Lëtzebuerger Journal» du 30 avril 1996 et du 10 mai 1996.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

- Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer; il en résulte que mille neuf cent vingt-cinq actions sont représentées.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Lecture est donnée des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels et l'affectation des résultats aux 31 décembre 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995.

Troisième résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Angelo Stoz, employé privé, demeurant à B-Orsinfaing, comme administrateur, et de Monsieur Guy Depasse, contre-maître, demeurant à B-Etale, comme commissaire aux comptes, intervenue en date du 17 février 1993.

Est nommé administrateur, avec effet au 1er janvier 1996, en remplacement de Monsieur Angelo Stoz, Monsieur Claude Gaub, employé privé, demeurant à Linger.

Quatrième résolution

Au vu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer momentanément les activités sociales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Rémy, C. Gaub, R. Pflug, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 1996, vol. 498, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 1996.

J. Seckler.

(19522/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

IMEXCO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 32, rue Astrid. R. C. Luxembourg B 27.651.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée IMEXCO PRO-MOTIONS S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 32, rue Astrid, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 27.651,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 22 février 1988, publié au Mémorial C, numéro 150 du 3 juin 1988, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 23 septembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 330 du 16 décembre 1988, par acte reçu par le notaire Jean-Paul Henckx, de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 182 du 4 juillet 1989, et mise en liquidation par acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 3 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 1 du 3 janvier 1994,

au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) actions d'une valeur de douze mille cinq cents francs (12.500,- LUF) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Rémy, employé privé, demeurant à Elvange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Nadine Trinell, employée privée, demeurant à F-Hettange-Grande.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Gaub, employé privé, demeurant à Linger. Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- Que la présente assemblée a pour

Ordre du iour:

- 1.- Présentation des comptes annuels et des rapports du liquidateur.
- 2.- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 septembre 1993, 1994 et 1995.
- 3.- Divers.
- Que la présente assemblée générale ordinaire a été convoquée par un avis de convocation publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 218 du 30 avril 1996 et numéro 236 du 10 mai 1996 et au quotidien «Lëtzebuerger Journal» du 30 avril 1996 et du 10 mai 1996.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

- Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer; il en ressort que cinquante et une actions sont représentées.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à cette Assemblée, signées ne varietur par les comparants.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Lecture est donnée des comptes annuels et du rapport du liquidateur.

Ce rapport, qui restera annexé au présentes, conclut que compte tenu du fait que les actifs et passifs n'ont pu être complètement réalisés, la liquidation de la société ne peut être clôturée.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels et l'affectation des résultats aux 30 septembre 1993, 1994 et 1995.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Rémy, N. Trinell, C. Gaub, R. Pflug, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 1996, vol. 498, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 1996. J. Seckler.

(19523/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

FRAPONI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 39.138.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

FRAPONI S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrteur

(19509/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

INFORMATION SERVICES CONSULTANTS, GmbH.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof. R. C. Luxembourg B 26.346.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 1996.

DEBELUX AUDIT, S.à r.l.

Signature

(19525/722/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

JrJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3705 Tétange, 26, rue du Soleil.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-3705 Tétange, 26, rue du Soleil, sous la dénomination de JrJ S.A., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 282 du 21 juin 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Dauphin, commerçant, demeurant à L-3705 Tétange, 26, rue du Soleil, qui nomme comme secrétaire, Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Goetz Empel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- 1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement:
- 2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social de la société, par des apports immobiliers en nature sis au Grand-Duché de Luxembourg, d'un montant de six millions huit cent quarante mille francs (6.840.000,-).
 - 2.- Modification de l'article 3 des statuts concernant le capital social.
- 3.- Augmentation du capital social de la société, par des apports immobiliers en nature sis en France, d'un montant de cinq millions zéro dix mille francs (5.010.000,-).
 - 4.- Modification de l'article 3 des statuts concernant le capital social.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, d'augmenter le capital social, par les apports immobiliers en nature, ci-après désignés effectués par Monsieur Romain Dauphin et qui sont les suivants:

Désignation

- I.- Dans un immeuble à appartements divis, avec caves et garages sis à Esch-sur-Alzette, 22, rue Edison, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, sous la section A d'Esch-Nord, numéro cadastral 1593/12362, lieudit «rue Edison», maison-place, contenant 01 are 58 centiares, à savoir:
 - 1) Comme éléments privatifs:

Au troisième étage (bâtiment sur rue):

Lot numéro 10: Appartement numéro 4, ce faisant cent soixante-cinq virgule vingt-sept/millièmes (165,27/1000°). Au sous-sol:

Lot numéro 3: cave numéro 3, ce faisant onze virgule quarante-quatre/millièmes (11,44/1000°).

2) Comme quote-part dans les parties communes: (176,71/1000°) cent soixante-seize virgule soixante-et onze/millièmes des parties communes de l'immeuble.

Titre de propriété

L'immeuble prédésigné appartient à Monsieur Romain Dauphin, prédit, pour l'avoir acquis de Monsieur Loretto Bressan, en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 septembre 1985, numéro 1148 de son répertoire, transcrit à Luxembourg II, le 2 octobre 1985, volume 656, numéro 32.

Désignation

- II.- Les quatre-vingts pour cent (80 %) lui appartenant dans les immeubles suivants:
- A) Une maison d'habitation avec place et toutes ses appartenances et dépendances, sise à Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, sous la section A d'Esch-Nord, numéro cadastral 1323/9706, lieudit «rue du Brill», maison place, contenant 70 centiares.
- B) Dans un immeuble à appartements divis, sis à Esch-sur-Alzette, 22, rue des Boers, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, numéro cadastral 1323/9707, lieudit «rue des Boers», maison-place, contenant 70 centiares, à savoir:
 - a) comme parties privatives:

Lot B:

Local de commerce au rez de chaussée, ce faisant trois cent trois virgule cinquante-sept/millièmes (303,57/1000°).

Dépôt au sous-sol (derrière la maison avec le numéro cadastral 1323/9707), ce faisant soixante-dix virgule quatre vingt-sept/millièmes (70,87/1000°);

b) comme parties communes: 374,44/1000°

trois cent soixante-quatorze virgule quarante-quatre/millièmes des parties communes de l'immeuble.

Titre de propriété

Les immeubles prédésignés appartiennent pour quatre-vingts pour cent (80 %) à Monsieur Romain Dauphin, prédit, (les vingt pour cent - 20 % - de surplus appartenant à Monsieur Nico Dauphin), pour les avoir acquis pour la même quotité des consorts Finkelstein de divers lieux, en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 janvier 1987, numéro 83 de son répertoire, transcrit à Luxembourg II, le 11 février 1987, volume 692, numéro 140.

Observation étant ici faite, que suivant lettre en date du 9 mai 1996 Monsieur Nico Dauphin a renoncé purement et simplement à son droit de préemption en tant qu'indivisaire, laquelle lettre, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Désignation

- III.- Dans un immeuble à appartements divis, avec caves et garages sis à Tétange, 16, rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Kayl, sous la section B de Tétange, numéro cadastral 222/4727, lieudit «rue Principale», maison-place, contenant 7 ares 64 centiares. à savoir:
 - 1) Comme éléments privatifs:

Au premier étage:

Lot numéro 4:

comprenant l'appartement unique et les deux cent quatre-vingt-neuf virgule soixante-quatorze/millièmes (289,74/1000°).

Au sous-sol:

Lot numéro 2: cave numéro 1 et les vingt-huit virgule quatorze/millièmes (28,14/1000°).

(2) Comme quote-part dans les parties communes: (317,88/1000°).

Trois cent dix-sept virgule quatre-vingt-huit/millièmes des parties communes de l'immeuble.

Il reste à relever que la jouissance exclusive des jardins désignés sur le plan portant le numéro (5) annexé à l'acte de division de l'immeuble, avec règlement général de copropriété en date du 13 novembre 1981, ci-après rappelé, est répartie comme suit:

Pour l'appartement du premier étage, la jouissance du jardin numéro 2.

En outre il a été constituée une servitude de passage au profit du garage numéro II du plan relatif au sous-sol annexé également audit acte du 13 novembre 1981 et à charge du garage numéro I du même plan, une servitude de passage perpétuelle, laquelle pourra être exercée à voiture automobile, à pied et à vélo.

Titre de propriété

L'immeuble prédésigné appartient à Monsieur Romain Dauphin, prédit, comme suit:

Les époux Romain Dauphin-Suzette Weibel avaient acquis l'immeuble prédésigné sur les fréres Léon et Jules les Gengler, aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Georges Bourg, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 septembre 1973, transcrit à Luxembourg II le 24 octobre 1973, volume 348, numéro 38.

Un acte de division de l'immeuble prédésigné, avec règlement général de copropriété, a été reçu par le notaire Francis Kesseler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 novembre 1981, numéro 672 de son répertoire.

Suivant acte reçu par le prédit notaire Francis Kesseler, en date du 30 novembre 1981, numéro 730 de son répertoire, transcrit à Luxembourg II, le 8 décembre 1981, volume 564, numéro 85, il a été établi le contrat de mariage de séparation de biens avec la liquidation et le partage de la communauté ayant existé entre les époux Romain DauphinSuzette Weibel et il a été attribué à Monsieur Romain Dauphin, l'immeuble prédésigné.

Observation est ici faite que les époux Romain Dauphin-Suzette Weibel ont divorcé depuis.

De ce qui précède, il résulte que l'immeuble prédésigné appartient en pleine propriété et en propre à Monsieur Romain Dauphin, prédit.

Suivant le rapport de la société anonyme FIDUCIAIRE EPI S.A., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II, en qualité de commissaire aux apports, qui après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, les immeubles sis au Grand-Duché de Luxembourg ont été évalués comme suit:

I Les biens et droits immobiliers compris dans un immeuble à appartements divis sis à Esch-sur-	
Alzette, 22, rue Edison, à la somme d'un million deux cent cinquante mille francs	1.250.000,-
II Les quatre-vingts pour cent (80 %) de la maison d'habitation avec place, sise à Esch-sur-Alzette,	
25, rue du Brill et des biens et droits immobiliers compris dans un immeuble à appartements divis, sis	
à Esch-sur-Alzette, 22, rue des Boers, à la somme de cinq millions deux cent mille francs	5.200.000,-
Soit pour les 80 % appartenant à Monsieur Romain Dauphin	
La somme de	4.160.000,-
III Et les biens et droits immobiliers compris dans un immeuble à appartements divis, sis à Tétange,	
16, rue de l'Eglise, à la somme d'un million quatre cent trente mille francs	1.430.000,-
Ensemble: six millions huit cent quarante mille francs	6.840.000,-

Par suite des apports en nature prédésignés, l'augmentation du capital social est effectuée à concurrence d'un montant de six millions huit cent quarante mille francs (6.840.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) à huit millions zéro quatre-vingt-dix mille francs (8.090.000,-), par la création et l'émission de cinq mille quatre cent soixante douze (5.472) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune, intégralement souscrites et libérées par les apports en nature prédésignés.

Observation est ici faite, que l'autre actionnaire, Mademoiselle Jessica Dauphin, a renoncé à son droit préférentiel de souscription et qu'il n'y a pas de rompus, suivant lettre en date du 9 mai 1996,

lequel courrier, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital est fixé à huit millions zéro quatre-vingt-dix mille francs (8.090.000,-), représenté par six mille quatre cent soixante-douze (6.472) actions de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune.»

Les actions ont été souscrites comme suit:

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) et à concurrence d'apports immobiliers en nature, d'un montant de six millions huit cent quarante mille francs (6.840.000,-), suivant le prédit rapport du commissaire aux apports, de sorte que le capital social est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, d'augmenter le capital social, par les apports immobiliers en nature effectués par Monsieur Romain Dauphin et qui sont les suivants:

Désignation

1.- Une maison d'habitation sise à Audun-le-Tiche/Moselle/France, 27, rue Gambetta, cadastrée section 2, numéro 383/25, lieudit «rue Gambetta n° 27», contenant 4 ares 76 centiares de sol-maison et comprenant six appartements. Mur mitoyen d'un seul côté, avec la maison sise, 25, rue Gambetta.

Titre de propriété

L'immeuble prédésigné appartient à Monsieur Romain Dauphin, prédit, pour l'avoir acquis de la société anonyme de droit luxembourgeois ARBED, dont le siège est à Luxembourg, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Thionville, sous le numéro 775 751 456 B, aux termes d'un acte reçu par Maître Théo Lezer, notaire de résidence à Villerupt/Meurthe et Moselle/France, le 14 avril 1993, enregistré à Longwy, le 22 avril 1993, folio 50, bordereau 124/6.

Désignation:

2.- Une maison d'habitation avec place et toutes ses appartenances et dépendances, à Hussigny-Godbrange/Meurthe et Moselle/France, 16, rue de la Longue Croix, composée d'un plain-pied comprenant: entrée, salon-séjour, cuisine, trois chambres, salle d'eau et toilettes, garage.

Le tout édifié sur une parcelle cadastrée section AC numéro 324, contenant 6 ares 58 centiares et formant le lot numéro 8 du lotissement dénommé «La Longue Croix».

Titre de propriété

L'immeuble prédésigné appartient à Monsieur Romain Dauphin, prédit, pour l'avoir acquis de Monsieur et Madame Gaspard-Kontzler, en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Schmitt, notaire de résidence à Aumetz/Moselle/France, le 22 juillet 1991, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de Briey/Meurthe et Moselle/France, le 9 octobre 1991, volume 1991 P, numéro 3614.

Suivant le rapport de la société FIDUCIAIRE EPIS S.A., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II, en sa qualité de commissaire aux apports, qui, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, les immeubles sis en France ont été évalués comme suit:

- 2.- Et la maison d'habitation avec place à Hussigny-Godbrange/Meurthe-Moselle/France, 16, rue de la Longue Croix, à la somme en francs français de 860.000,- FRF, soit en francs luxembourgeois 2.915.000,-

Par suite des apports en nature prédésignés, l'augmentation du capital social est effectuée à concurrence d'un montant de cinq millions zéro dix mille francs (5.010.000,-), pour le porter de son montant actuel de huit millions zéro quatre-vingt-dix mille francs (8.090.000,-) à treize millions cent mille francs (13.100.000,-), par la création et l'émission de quatre mille zéro zéro huit (4.008) actions nominatives, d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune, intégralement souscrites et libérées s'appliquant aux apports immobiliers en nature sis en France et pré-désignés.

Observation est ici faite, que l'autre actionnaire, Mademoiselle Jessica Dauphin, a renoncé à son droit préférentiel de souscription et qu'il n'y a pas de rompus, suivant lettre,

lequel courrier, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital est fixé à treize millions cent mille francs (13.100.000,-), représenté par dix mille quatre cent quatre-vingts (10.480) actions de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune.»

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Romain Dauphin, prédit, à savoir:

a) six mille quatre cent soixante et onze actions au porteur	6.471
b) quatre mille zéro zéro huit actions nominatives	4.008
Ensemble: dix mille quatre cent soixante-dix-neuf actions	10.479
2 et Mademoiselle Jessica Dauphin, prédite, une action	1
Total: dix mille quatre cent quatre-vingts actions	10.480

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) et à concurrence d'apports immobiliers en nature, d'un montant de onze millions huit cent cinquante mille francs (11.850.000,-) s'appliquant à concurrence de six millions huit cent quarante mille francs (6.840.000,-) aux immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg et à concurrence de cinq millions zéro dix mille francs (5.010.000,-) aux immeubles situés en France, de sorte que le capital social est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu du prédit rapport du commissaire aux apports.

Déclaration pour l'enregistrement

Monsieur Romain Dauphin, apporteur, s'engage expressément à ce que les quatre mille zéro zéro huit (4.008) actions, qui lui sont attribuées en rémunération de son apport en nature concernant les immeubles situés en France, soient nominatives, avec l'obligation de les conserver pendant un délai minimum de cinq ans sous cette forme.

Election de domicile

Les comparants font élection de domicile en l'étude de Maître Marie-Pascale Hilbert, notaire associée, de résidence à Longwy/France, pour procéder aux formalités de publicité au livre foncier et au bureau des hypothèques compétents, concernant les apports en nature situés en France.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à la somme de deux cent mille francs (200.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Mention

Mention du présent acte sera faite partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Dauphin, P. Cambier, G. Empel, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mai 1996, vol. 824, fol. 55, case 7. – Reçu 118.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juin 1996.

N. Muller.

(19534/224/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

CHRISTIAN GRETSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.

Décision

Par décision du 2 mai 1996, le siège de la société a été transféré au 9, rue du Fort Elisabeth à Luxembourg.

C. Gretsch

Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19517/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

INTEREUROPEAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 12.266.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(19528/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

IMMOBILIERE FONCIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth. R. C. Luxembourg B 5.636.

Décisions

Par assemblée générale du 9 mai 1996, les décisions suivantes ont été prises:

Première décision

Le siège de la société a été transféré au 9, rue du Fort Elisabeth à Luxembourg.

Deuxième décision

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes sont prorogés pour une durée de 6 ans.

J. Gretsch Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19524/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

INRO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 33.919.

Le bilan au 31 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

INRO FINANCE S.A.

F. Mesenburg Administrateur

F. Stamet Administrateur

(19526/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

INRO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 33.919.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 19 avril 1996

- Monsieur Adriano Giuliani, employé privé, Esch-sur-Alzette, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.
- Les mandats d'administrateur de Madame Françoise Stamet et de Monsieur François Mesenburg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.
- Le mandat du commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme INRO FINANCE S.A.

Signature Administrateur Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19527/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

I.S.D. S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal. H. R. Luxemburg B 54.507.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 4. Juni 1996

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen:

– den Sitz von 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxemburg, nach 10, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, zu verlegen.

Die Versammlung Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19532/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

INTERNATIONAL A.C.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 18.110.

Les comptes annuels au 30 novembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin, vol. 480, fol. 11, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(19529/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

INTERNATIONAL CARBON AND MINERALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 9.772.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature.

(19530/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

INTERNATIONAL CARBON AND MINERALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 9.772.

Par décision de l'assemblée générale du 16 avril 1996, Monsieur Robert Simon, demeurant au 28, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Rudy Sternberg, dont il achèvera le mandat.

Le mandat du commissaire aux comptes est reconduit pour un nouveau terme d'un an.

Pour copie sincère et conforme Signature Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19531/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

JUMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 24.551.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(19535/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg